

## Projet d'attribution d'une concession de plage naturelle sur la commune de Calvi, plage de la Pinède

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique n°2B-2023-12-18-00011 en date du 18 décembre 2023, le préfet de la Haute-Corse, informe le public de la tenue d'une enquête publique relative au projet d'une concession de plage naturelle de la Pinède au profit de la commune de Calvi.

Afin d'assurer et d'améliorer l'information et la participation du public, il est procédé durant 34 jours consécutifs, du 10/01/2024 au 12/02/2024 à une enquête publique relative à la demande de concession de plage du domaine public maritime.

## L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Calvi, siège de l'enquête :

Avenue Gérard Marché 20260 Calvi

du 10/01/2024 à partir de 9h00 au 12/02/2024 inclus jusqu'à 17h00.

Monsieur Gérard PERFETTINI en qualité de commissaire enquêteur titulaire, est chargé de diligenter l'enquête publique. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences qui se dérouleront à la mairie de Calvi à l'adresse, aux dates et horaires suivants :

Permanences	Mairie Avenue Gérard Marché 20260 Calvi
10/01/24	De 9h00 à 12h00
22/01/24	De 9h00 à 12h00
12/02/24	De 14h00 à 17h00

Afin que toute personne intéressée puisse prendre connaissance du projet, les pièces des dossiers du projet sont tenues gratuitement à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- a) à la mairie de Calvi (en version papier) du 10/01/2024 au 12/02/2024
- b) sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet : https://www.registre-dematerialise.fr/5090
- c) sur le site internet de la préfecture de Haute-Corse : https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Environnement

## Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions :

- a) sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à disposition du public à la mairie de Calvi aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux ;
- b) sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet : https://www.registre-dematerialise.fr/5090
- c) par courrier électronique à l'adresse : enquete-publique-5090@registre-dematerialise.fr
- d) par voie postale à l'adresse : Direction de la Mer et du Littoral de Corse GIML/DPM 2B A l'attention du commissaire enquêteur de la concession de plage de Calvi 8 Boulevard Benoîte Danesi 20411 Bastia Cedex 9

Les observations transmises par courrier postal et par courrier électronique seront consultables sur le registre dématérialisé.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Calvi et à la préfecture de la Haute-Corse.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture :

https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Environnement

et sur le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/5090